



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/11

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Martine BAUDART

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la ville a en charge la gestion d'équipements sportifs ;

Considérant que l'avis de la commission « affaires sportives » du 24 janvier 2023 qui a procédé à la modification du règlement intérieur des équipements sportifs en vigueur depuis le 13 décembre 2016, afin d'apporter de nouvelles consignes sur le bon usage des équipements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, :

- D'ADOPTER le règlement intérieur des équipements sportifs annexé à la présente délibération
- DE CHARGER, le cas échéant, le Maire ou son Adjoint l'application de cette décision.

Fait en mairie le 2023

Le Maire,
Yann DUGARD



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :